

Résidence du Ruanda.
Territoire de Ruhengeri.
Service de l'Agriculture.

Objet: Gréviléas en lutte
anti-érosive.



Agri-9.

Ruhengeri, le 8 juin 1953.

n° 63/A.E.

à Monsieur le Résident du Ruanda
à Kigali;

Copie pour information et
s/couvert de Monsieur l'Administrateur
de territoire de et à Ruhengeri.

Monsieur le Résident,

Comme suite à votre lettre n° 23II/Agri.6 du
29 mai 1953, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-des-
sous le liste des pépinières gréviléas pour lutte an-
ti érosive:

Chefferie	Emplacement	m2ensemencé.
Muleta	Kigarama	100 m2
Buhoma-Rwankeri	Ciciye	100 m2
Bukamwa-Ndorwa	Kinyababa	100 m2
Kibabi-Buberuka	Gakenke	150 m2
Bugarura	Gaseke	150 m2
Bukonya	Memba	90 m2
Idem	Rusebeya	300 m2
Idem	Rutenderi	180 m2

l'Agronome-Adjoint LELOUP A.

Kigali, le 29 mai 1953.-

N° 2311/Agri.6.

Copie pour information à
- Monsieur l'Agrologue Forestier Laurent à AKIRIDA
- " " " Charlier à Shungu
- " " " Pochot à Kigali.-

Pour le Résident du Ruanda, en route,
Le Résident-Adjoint, D. VAUTHIER.,
Sé./ D. VAUTHIER.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
RUHENGURI.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de rappeler à votre connaissance
les instructions relatives aux plantations de Grévilles
sur les fossés anti-érosifs.

Je souligne une fois de plus l'importance que
j'attache à l'exécution de ces travaux.-

Aussi je vous prie de me fournir la liste
des pépinières où viennent d'être semées des semences
de Grévilles destinées à fournir des plants dont la
mise en place se fera en octobre-novembre 1953.-

Veuillez spécifier pour chacune de ces pépinières
l'endroit exact et la superficie (en m²) ensemencée.-

Pour le Résident du Ruanda, en route,
Le Résident-Adjoint, D. VAUTHIER.,

1609 / 5/6 / 53 / Agri. 9 / lebrh.
lettre à remettre
au Territoire avec
la réponse